

ijj s. ix d. — Plus en fil et eguiles, iij d. — Plus po^r deulx homes qui cochar (1) sus le chafaut, v s. — Plus a deulx homes qui nous aidare a tandre, ii s. — Some xiiij s.

Je Jehan Guerrier confesse auoir eu et receu de mons. le trésorier secrétaire, Jacques de Baileux, la some de quatorze solz tourn. contenus ci devant. Fait le xxii de may 1499 (2).

(Signé) Jehan Guerrier.

« Pour les rolletz qui furent refaiz pour les sybilles, à l'entree de la reyne, par commandement de messieurs les conseillers : a maistre Yvonnet, po^r lescripture en grosses lettres v s. — A maistre Jehan le peintre et a son vallet, po^r les auoir arondiz de couleur, trassez et coppez, vii s. v d. — A maistre Dauphin le menuisier, pour auoir colle xxvi pièces de papier de cartier pour les d. rolletz, x d.

(Signé) Noyeure.

« Mery Thomasseau a receu de mess^{rs} les conseillers soixante solz tournois, oultre iiii sols tourn., en déduction des chappeaux de buys (3), aujourd'huy xiii mars 1499.

(Signé) Noyeure.

« Lucas Cochin, charpentier, confesse auoir eu et receu de noble home Jacques de Baileux, trésorier de messieurs de la ville de Lion, la somme de vingt livres tournois, donnez audit Lucas en déduction de plus grand some, en quoy mess. les conseillers de lad. ville consentent et promettent tenir audit Lucas à cause de certain présent que led. Lucas fait pour l'entrée et joyeuse advenue de la reyne. De laquelle

(1) Couchèrent.

(2) Il y a eu ici une erreur : le mois de mai était de l'année 1500.

(3) Les chappels ou couronnes de fleurs et de feuillages furent d'un usage général pendant le moyen âge pour coiffures d'hommes et de femmes. Les chapeliers de fleurs formaient un corps de métier dans chaque ville. (Comte de la Borde, *Glossaire*).